

naire du Roy en ses conseils d'état et privé, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus de l'étendue de terre scittuée sur la rivière St-Charles et Saint-Laurent, contenant une lieue de large sur quatre lieues de profondeur, ainsy qu'elle se poursuit et comporte et qu'elle est désignée dans leurs concessions, pour en jouir par eux et leurs successeurs à perpétuité et en pleine propriété en franc aleu, avec tous droits de haute, moyenne et basse justice. . .

Cahier d'intendance no 1, concessions en fiefs, folio 90.

Publiée dans *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 55 et 57.

26 novembre 1667.

Acte de foi et hommage de Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, procureur des Pères de la Compagnie de Jésus du collège de Québec et missions de la Nouvelle-France, pour le fief et seigneurie de Notre-Dame-des-Anges.

Fois et hommages, régime français, cahier 1, folio 117.
15 octobre 1678.

Aveu et dénombrement du R. P. Claude Dablon, supérieur de la Compagnie de Jésus en toute la Nouvelle-France, et recteur du collège de Québec, pour la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges.

Greffe de Romain Becquet, notaire à Québec, 15 octobre 1678. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

1719.

Terrier de Notre-Dame-des-Anges.

Archives de la province de Québec.